

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Tarification de la formation Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) au centre aqualudique**

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1<sup>er</sup> octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bernard ROUX

### Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

Votants : 116

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELLISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELLISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSON Jean-Louis		RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HERBST Nadine	
	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAFFEUX Sébastien	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JAMON Marc (voix consultative)	
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	SUIDUREAU Carine
CHASSANG Jean-Pierre	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
COLLET Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LEGENDRE Denis	THEVENET Emilie
COSTE Yves	LENEGRE Jean-Louis	TINET Georges
COSTON David	LEROY Véronique	TOURLONIAS Vincent
COSTON Marie	LIGNIERE Frédéric	TREHIN Anne-Marie
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
CREGUT François		VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	MAHINC Didier	VEZON Christophe
DABERT Jean-Claude	MALORON Annie	WALTER Christian
DENAIVES Catherine	MARIANY Marie-Line	ZANIN Nathalie
	MASSARDIER Marie-Laure	
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) :** (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES :** (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le centre aqualudique accueille durant l'été des saisonniers titulaires, a minima, du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). Certains s'engagent ensuite dans une formation de Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) et pour laquelle le BNSSA est le pré-requis.

Ceux-ci peuvent alors être accueillis comme stagiaires au centre aqualudique ou postuler sur les postes vacants de Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS). Les communes de Clermont-Ferrand et de Vic-le-Comte dispensent ces formations, cependant, la demande est plus importante que l'offre. Aussi, de nombreux stagiaires restent sur liste d'attente.

Afin de lever ce frein à leur intégration au BPJEPS, la communauté d'agglomération propose de mettre en place une préparation au BNSSA en collaboration avec l'Association Auvergnate de Sauvetage et de Secourisme (AASS), organisme indépendant agréé par la préfecture.

Cette préparation pourrait accueillir au maximum 12 personnes en formation ou en recyclage du BNSSA de novembre N à mai N+1. Seuls les candidats à la révision du BNSSA pourront s'inscrire en cours de session.

L'organisation de la formation pour la partie natation/sauvetage pourrait s'articuler sur deux cours d'une heure par semaine, sur la période de formation, et un maximum de six heures de cours par semaine pour la partie théorique. Un test d'aptitude sera demandé aux candidats avant l'inscription.

Le coût de la formation pratique et théorique BNSSA ainsi que le livret de préparation théorique BNSSA serait :

- 300,00 € TTC pour la formation de novembre N à mai N+1,
- 200,00 € TTC pour la révision à partir de novembre N,
- 100,00 € TTC pour la révision en cours de session à partir de février N+1.

Un coût de 250,00 € TTC supplémentaire est versé directement à l'AASS pour les prestations suivantes :

- Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE1) : formation, livret de travail et examen,
- BNSSA : examen et diplôme.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider la mise en place de la formation ou de la révision du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) au Centre aqualudique de novembre N à mai N+1 aux conditions ci-dessus proposées ;
- De valider le tarif proposé comprenant la formation pratique et théorique ainsi que le livret de préparation théorique de :
  - 300,00 € TTC pour la formation de novembre N à mai N+1,
  - 200,00 € TTC pour la révision à partir de novembre N,
  - 100,00 € TTC pour la révision en cours de session à partir de février N+1 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020